

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 24 Janvier 2012*

L'an deux mil douze, le vingt quatre janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, , Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Yves LE GRANVALET, M. Bernard VANDENBERGHE, Mme Martine AUGUSTE, M. Daniel PATROLIN, Mme Maryvonne LAVAIRE.

Etaient absents excusés avec pouvoir : M. Thierry DENEUVE (pouvoir à M. Didier BACOT) Mme Thérèse DELHAYE (pouvoir à M. Bernard VANDENBERGHE) et M. René LAVAIRE (pouvoir à Mme Maryvonne LAVAIRE)

Etaient absents excusés sans pouvoir : Mme Roselyne GOËNSE, M. Jacky DELFOSSE.

Absents :MM. Bernard LESSERTISSEUR et Gérald TACHENON.

Secrétaire de séance : Mme Martine AUGUSTE.

Approbation du Procès verbal de la séance du 28 Novembre 2011.

Le compte rendu de la séance du vingt huit novembre deux mil onze n'appelle aucune observation particulière, et est approuvé et signé des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et demande l'ajoute de quatre points à l'ordre du jour :

- En point 9 : Contrat entretien locaux communaux
- En point 10 : Demande de subvention exceptionnelle pour voyage scolaire
- En point 11 : CRCA – Convention Distributeur Automatique de billets
- En point 12 : Pôle Enfance 2^{ème} tranche – Contrat SPS et contrôle sécurité

Adopté à l'unanimité.

1 – Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - Cantine

Dans le cadre de la restructuration et de l'extension du Pôle Enfance, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il serait opportun de déposer auprès de la DETR un dossier de subvention pour l'équipement de la cuisine de la cantine.

Il fait part de l'estimation faite par l'Atelier d'Architecture : 25.000,00€ HT.

(Détail dans la notice explicative).

Plan de financement :

Montant total estimé H.T.	25.000,00€
Subvention D.T.E.R 45%	11.250,00€
Reste à la charge de la commune	13.750,00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'équipement de la cuisine de la cantine du pôle enfance,
- à signer le dossier et toutes les pièces s'y réfèrent,
- à inscrire cette dépense au budget 2012.

2- Demande de subvention Conseil Général de l'Oise – 3ème tranche pôle enfance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la réalisation de restructuration du pôle enfance a été programmée en trois tranches. La première est terminée, la deuxième est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire, propose de déposer auprès du Conseil Général de l'Oise un dossier de demande de subvention pour la troisième et dernière tranche.

Plan de financement

Cout total H.T.	555.824,33€
<i>Divisé en deux parties</i>	
Première partie à réaliser en 2012	314.637,55€
<i>(Plateforme parking, voie d'accès pour desserte des nouveaux équipements, restauration de la cour de récréation de l'école primaire.)</i>	
Deuxième partie à réaliser en 2013	241.186,78€
<i>(Création d'un parking en enrobé, restauration des façades de la bibliothèque)</i>	

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise,
- à signer le dossier et toutes les pièces s'y réfèrent
- à inscrire cette dépense au budget 2012 pour la première partie.

3- Avenant ASFB – Plomberie Chaufferie Pôle Enfance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOWINSKI, qui explique que lors de la réfection de la chaufferie du pôle enfance, l'extension de l'alimentation pour la cantine et le périscolaire a été prévue. L'avenant pour mise en place d'un départ supplémentaire et augmentation de puissance de la chaudière ainsi que la mise en place de la canalisation d'eau complémentaire présenté par l'entreprise A.S.F.B. de Ansauvillers se monte à 18.652,82€ TTC soit 15.596,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant présenté par ASFB.

4- Décision modificative – Travaux 3ème commerce.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONTEMPS, qui explique que suite à l'abandon de chantier du 3ème commerce par l'entreprise Axe Coordination, des travaux ont été fait par les services techniques communaux.

De ce fait, une écriture d'ordre est nécessaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de récupérer la TVA.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la modification suivante sur l'exercice 2011 :

Compte dépenses

Section Investissement :

Chapitre 23 article 2313 opération 10013 : - 3.731,42€

Chapitre 040 article 2313 opération 10013 : 3.731,42€

Section de Fonctionnement :

Chapitre 022 article 022 Dépenses imprévues : 3.731,42€

Compte Recettes

Section de Fonctionnement :

Chapitre 042 article 722 immobilisations : 3.731,42€

5- Autorisation de déclassement d'une partie du sentier sous Catiau.

Monsieur le Maire expose la situation des parcelles cadastrées section C n° 1657, 566 et 1655 séparées par un chemin communal et clos par le propriétaire aux deux accès.

Le propriétaire est décédé et Madame souhaite vendre.

Monsieur LELEU prend la parole et fait un historique du litige qui oppose la commune et les propriétaires sur le fait qu'ils aient fermé l'accès du sentier.

Il explique qu'il a mis en suspend le dossier et la procédure qu'il avait entamée, sachant le propriétaire malade.

Monsieur LELEU explique qu'un projet de remise aux normes des sentiers communaux est en cours. Monsieur le Maire, en accord avec la propriétaire, propose de modifier le tracé du chemin afin que celui-ci contourne la dite propriété. Il précise que ces modifications seraient intégralement prises en charge par le demandeur. Monsieur FAGARD, tout comme Monsieur LELEU exprime son opposition formelle à cette modification, qui ouvre la porte à d'autres demandes. Un très large débat s'instaure et après réflexion, Monsieur le Maire propose le report de ce point à un prochain conseil.

6- Convention de partenariat Eco-TLC (textiles) et SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise).

Monsieur le maire donne lecture de la lettre du SMVO qui par délibération en date du 16 novembre 2011 a décidé de conclure une convention de partenariat avec ECO-TLC, éco organisme dont la mission est de sensibiliser au réemploi et recyclage des textiles, linges et chaussures. Afin de pouvoir signer cette convention, 75% des communes du SMVO doivent donner mandat au SMVO, par délibération conjointe, pour la conduite de leurs relations avec ECO-TLC. Le montant de ce soutien financier est fixé à 0,10€ par habitant desservi par au moins un point de collecte pour 2000 habitants.

Les membres du conseil font remarquer qu'un point en apport volontaire existe sur la commune, qu'un ramassage en porte à porte à lieu régulièrement par un autre organisme, que les Cinquatiens ont la possibilité de déposer leurs biens auprès d'œuvres de solidarité ou en déchetterie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote contre le mandat à donner au SMVO.

7- Convention de mise à disposition de matériel de déneigement.

Monsieur le Maire informe que le conseil général, suite aux fortes intempéries de l'hiver dernier, a passé une convention avec la Chambre Agricole de l'Oise, et qu'il subventionne à 50% de sa valeur l'acquisition de matériel de déneigement.

La commune s'étant équipée d'une lame de déneigement et d'un épandeur comme décidé en séance du 25 mars 2011, Monsieur le Maire propose qu'une convention avec Monsieur FAGARD, exploitant agricole de la commune, soit signée afin que celui-ci se charge du déneigement des voies communales.

Monsieur FAGARD a également signé une convention avec le Conseil Général pour intervenir sur voies départementales en fonction des axes qui lui seront attribués (pas nécessairement sur le territoire de Cinqueux).

Monsieur Le Maire fait lecture du projet de convention. Le tarif proposé est de soixante euros par heure d'intervention. L'exploitant aura à sa charge, le stockage, l'entretien et les réparations éventuelles.

Monsieur LEGRANVALET soulève une question quant aux assurances pour le lieu de garage chez l'exploitant. Madame BONTEMPS va se renseigner auprès de le SMACL, bien que le matériel soit pris en charge par le contrat d'assurance des biens de la commune, et qu'il est prévu dans la convention que Monsieur FAGARD doit fournir une attestation de son assurance.

Monsieur LE MAIRE précise que Monsieur FAGARD agira sur simple appel de sa part ou du responsable des services techniques de la commune en ce qui concerne les voies communales et sur appel du conseil Général pour les axes départementaux. Il devra intervenir aussi bien de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Monsieur FAGARD sort de la salle.

Le conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de matériel de déneigement avec Monsieur Thierry FAGARD.

Monsieur FAGARD est rappelé en séance.

8- Modification du tableau des emplois communaux ;

Monsieur le Maire rappelle la nomination d'un agent administratif au grade de Rédacteur à mi-temps en date du 1^{er} juillet 2011 et sa titularisation au 1^{er} janvier 2012. De ce fait, le poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de Première classe 17h30/35^{ème} précédemment occupé par cet agent peut être supprimé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote la suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de Première classe mi- temps.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Agent Spécialisé en Ecole Maternelle a demandé une augmentation de son temps d'emploi de 30 à 35 heures.

Le temps complémentaire serait occupé à l'entretien des locaux de l'école primaire, en remplacement de l'entreprise de nettoyage.

Monsieur NOWINSKI fait remarquer que ce point ne peut être délibéré sans évoquer le point 9.

Il précise d'une part que l'Agent communal ne pourra pas effectuer en 5h00 complémentaires hebdomadaires, les 9h00 passées par l'entreprise.

Et d'autre part, que le tarif de l'entreprise de nettoyage qui a en charge l'entretien d'une partie des locaux de la mairie et des primaires a été révisé à la baisse.

Au vu de ces nouvelles données, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'augmentation du temps d'emploi de l'ATSEM.

9- Contrat entretien locaux communaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOWINSKI, qui explique qu'il a demandé la revalorisation du contrat actuel avec l'entreprise NET `Services de Senlis.

Monsieur NOWINSKI donne lecture du projet du nouveau contrat qui comprend l'ensemble du bâtiment de la mairie pour un prix mensuel HT de 489,00€ et les locaux de l'école primaire pour un prix mensuel HT de 664,00€.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le contrat avec l'entreprise NET`SERVICES de Senlis, pour l'entretien de la mairie et des locaux scolaires des primaires.

10- Subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BACOT qui donne lecture du projet de classe pédagogique au chantier Médiéval de Guédelon à TREIGNY (89) pour les 71 élèves des trois classes primaires (du CP au CM2) du 11 au 13 avril prochain.

Le coût du séjour est de 14.697,00€ TTC

Monsieur BACOT précise qu'après la participation de l'Association de Parents d'Elève, il reste à la charge des familles, à ce jour, 170€ par enfant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote une subvention exceptionnelle de 1.500,00€ à la Caisse de Coopérative Scolaire pour cette sortie pédagogique. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

11- Convention de mise à disposition d'un distributeur automatique de billets (DAB) avec le Crédit Agricole.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établi entre le Crédit Agricole Brie Picardie et la Commune pour la mise à disposition d'un D.A.B.

Il précise que cette convention sera signée pour une durée de 36 mois et que 1€ symbolique sera versé annuellement à la commune pour la location du local.

Le conseil municipal, ouïe l'a présentation du projet par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention avec le Crédit Agricole pour la mise à disposition d'un distributeur automatique de billets.

12- Pôle Enfance 2ème tranche – contrat de coordination en matière de Sécurité et protection de la santé (SPS) et Contrôle technique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NOWINSKI qui informe l'assemblée qu'il est nécessaire de missionner des bureaux d'études pour la sécurité du chantier de la 2ème tranche des travaux de restructuration du Pole enfance. Il donne lecture des organismes d'études qui ont répondu à l'offre.

Mission SPS	Prix HT en €	Prix TTC en €
BE2C – Gouvieux	3.458,00	4.135,77
Dim Expert – Beauvais	6.500,00	7.774,00
Michel Brard – Beauvais	8.040,00	9.615,84
CoordiCa Conseil – Pont Ste Maxence	3.380,00	4.042,48
Contrôle Technique		
Veritas	3.100,00	3.707,60
Socotec	4.500,00	5.382,00
APAVE	3.200,00	3.827,20

Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir :

- Le bureau d'étude Coordica pour la mission S.P.S.
- Le bureau d'étude Veritas pour la mission du contrôle technique.

Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les ordres de service correspondants et les documents y afférents.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la Mission Locale du Clermontois. Le conseil municipal réitère sa décision du 25 février 2011 et ne donne pas suite.
- Monsieur le maire donne lecture de la lettre d'un administré de la rue Jean Beau qui, suite à la cérémonie des vœux de la municipalité, félicite le conseil municipal pour les travaux réalisés et notamment l'éclairage public, mais attire l'attention sur la vitesse excessive des véhicules sur cette même voie et propose l'implantation de ralentisseurs.
- Monsieur le Maire fait part de la demande d'un professeur de musique sollicité par plusieurs Cinquatiens qui souhaite la mise en place d'un cours de guitare. La salle libérée par l'ancienne école de musique est en cours de rénovation. Rendez-vous sera pris pour une location éventuelle.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune de Sacy le Grand par délibération du 20 octobre dernier a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme afin, entre autres modifications, de le rendre compatible avec le SCOT du Pays d'Oise et d'Halatte et avec les lois Grenelles environnement 1 et 2.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la sous-préfecture de Senlis, informant de l'adhésion de la commune de Sacy le Petit au SITTEUR (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Eaux Usées de la Région de Pont Ste Maxence).
- Monsieur le Maire fait part de la circulaire préfectorale du 20 janvier 2012 sur la lutte contre les animaux errants, qui stipule qu'il revient aux Maires de faire saisir les animaux par leurs agents police municipale s'ils en disposent ou par les forces de l'ordre le cas échéant afin de les faire placer en fourrière ou dans un centre d'accueil adapté.
- Monsieur FAGARD réitère le souhait, abordé à plusieurs reprises par les membres du conseil, d'être régulièrement informé sur les décisions d'urbanisme. Monsieur NOWINSKI présentera un bilan de l'année passée.
- Madame BONTEMPS fait un compte rendu sur la commission des Finances de la Communauté de Communes et précise que les perspectives seront au Débat d'Ordre Budgétaire.
- Monsieur VANDENBERGHE souhaite que l'annonce de vente de l'ancienne épareuse soit publiée dans Cinquex Infos afin d'inviter les personnes intéressées à faire une offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et quinze minutes.

Le Maire.